

**RÉGIE
SERVICES
ÉNERGIE**

100 ans

**1924
2024**

**RÉGIE
SERVICES
ÉNERGIE**

100 ans



**1924
2024**



SOMMAIRE

CHAPITRE 1	
La diffusion de l'électricité en France	6
CHAPITRE 2	
Le Syndicat intercommunal d'électricité de Saint-André-de-Corcy	8
CHAPITRE 3	
Un chemin parfois semé d'embûches	14
CHAPITRE 4	
Les faiblesses, la relance et les avancées	16
CHAPITRE 5	
La gestion du personnel de la Régie	18
CHAPITRE 6	
Les actions en direction des communes	20
CHAPITRE 7	
La modernisation de l'exploitation des réseaux	22
CHAPITRE 8	
La qualité de service	24
CHAPITRE 9	
La disparition du Syndicat mais le maintien de la Régie	26
RSE perspectives	28
ANNEXES	37
ANNEXE 1	
Listes des présidents et directeurs du Siesac et de la Régie	38
ANNEXE 2	
L'explosion d'un transformateur au pyralène	40
ANNEXE 3	
Le Syndicat intercommunal d'électricité de Condeissiat	44



AMBRIÉRIEUX-EN-DOBES



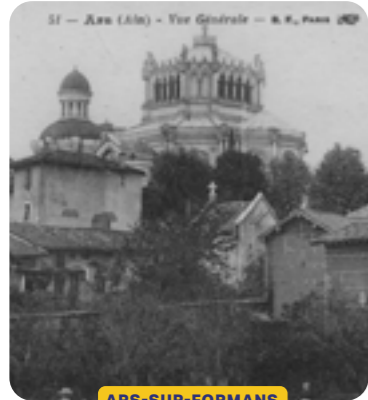
BOULIGNEUX



TOUSSIEUX



SANDRANS



ARS-SUR-FORMANS



LAPEYROUSE



MONTHIEUX



SAVIGNEUX



CIVRIEUX



RANCÉ



VILLENEUVE



SAINT-MARCEL



SAINTE-EUPHÉMIE



SAINTE-OLIVE



MIONNAY



SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX



TRAMOYES



SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY



CHAPITRE 1

LA DIFFUSION DE L'ÉLECTRICITÉ EN FRANCE

Dès le début du XX^e siècle, l'électricité fait son entrée dans le milieu urbain, parce que c'est là qu'elle est le plus en demande et la moins coûteuse à distribuer. Ce phénomène, par son développement rapide, contribue alors sans doute à drainer vers les cités une population rurale dont l'exode a petit à petit pris de l'ampleur au cours du dernier quart du XIX^e siècle. Après la Première Guerre mondiale, à une époque d'évolution accélérée de l'économie, il faut pallier d'urgence le grave déséquilibre qui ne cesse de croître entre ville et campagne.

On cherche alors à combattre l'exode rural par la diffusion dans les campagnes des progrès dont profitent les villes. À cette fin, on arme juridiquement les petites communes de moyens nouveaux. C'est ainsi que le premier champ d'application des textes de loi sur la création et les conditions de fonctionnement des syndicats de communes votés en 1890 – et in-

On cherche alors à combattre l'exode rural par la diffusion dans les campagnes des progrès dont profitent les villes.

corporés dans le Code municipal – permet la naissance des syndicats intercommunaux d'électricité¹. Les élus locaux ainsi outillés jettent désormais, avec plus ou moins de rapidité, les bases de ces structures, qui autorisent l'arrivée d'une énergie facile d'emploi et garantie d'un meilleur confort jusque dans les plus petites agglomérations et dans la plus modeste des exploitations agricoles. C'est ce qui se produit dans un secteur de la Dombes en 1922.

¹ Leur mise en place a constitué un banc d'essai concluant, qui a conduit, avec un déphasage de l'ordre de vingt ans, à celle des syndicats d'adduction d'eau potable, puis à celle des syndicats intercommunaux à vocation multiple (Sivom).



CHAPITRE 2

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ DE SAINT-ANDRÉ- DE-CORCY



Saint-André-de-Corcy

L'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 1922 autorise la création du Syndicat intercommunal d'électricité de Saint-André-de-Corcy, qui regroupe alors les 17 communes suivantes² : Ambérieux-en-Dombes, Ars-sur-Formans, Civrieux, Lapeyrouse, Mionnay, Monthieux, Rancé, Saint-André-de-Corcy, Saint-Jean-de-Thurigneux, Saint-Marcel-en-Dombes, Sainte-Euphémie, Sainte-Olive, Sandrans, Savigneux, Toussieux, Tramoyes, Villeneuve.

Dans sa première séance, le 4 mai 1922, le conseil syndical, qui comprend deux représentants de chacune des communes syndiquées, choisit M. Georges, maire de Saint-Jean-de-Thurigneux, comme président.

La charge financière de l'établissement et du renforcement des réseaux de distribution étant du ressort des collectivités locales³, le nouveau syndicat confie dès le 22 juin 1922 à M. Mielle, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, une étude du réseau électrique

Dans sa première séance, le 4 mai 1922, le conseil syndical, qui comprend deux représentants de chacune des communes syndiquées, choisit M. Georges, maire de Saint-Jean-de-Thurigneux, comme président.

à créer. Celle-ci débouche sur une estimation du coût des travaux de 3 000 000 francs, qui, déduction faite d'une subvention de l'État de 800 000 francs, laisse à la collectivité la charge de 2 200 000 francs à couvrir par emprunt. La décision de recourir à un premier emprunt de 1 500 000 francs est prise le 28 décembre 1922, avec émission d'obligations de 500 francs.

2. Saint-Bernard et Bouligneux rejoindront le Syndicat un peu plus tard. Saint-Bernard, pour des questions d'exploitation des réseaux, le quittera en 1963.

3. C'est toujours le cas actuellement pour les communes rurales de moins de 2 000 habitants, avec – bien entendu – une évolution des modalités financières.

Le 2 août 1923

Sont enregistrées les 25 entreprises concurrentes admises à prendre part au concours en vue de l'électrification des communes du Syndicat et, le 20 septembre, il est procédé à l'ouverture des plis d'offres des 13 entreprises concurrentes retenues.

Le 27 septembre 1923

L'entreprise Collet Frères et Cie est déclarée adjudicatrice de l'ensemble des travaux pour la somme de 2 101 089 francs, à laquelle doit s'ajouter celle de 898 911 francs, qui représente l'achat direct du métal, la construction du poste de comptage, la protection du réseau, les intérêts intercalaires et les imprévus.

Le 4 février 1924

Il est décidé de procéder à un nouvel emprunt sur 30 ans pour une somme de 1 025 000 francs au taux de 7,75 %.

Le 15 mai 1924

Sont désignés pour siéger au conseil d'administration de la Régie : M. Mallez, ingénieur des Arts et Manufactures demeurant à Bourg-en-Bresse, président ; M. Semanas, notaire à Saint-Trivier-sur-Moignans ; M. de Jubécourt, agriculteur à Sandrans ; M. Louis Rolland, agriculteur à Saint-André-de-Corcy et M. Gabriel Vellard, ingénieur, nommé directeur.

Lors de cette même séance du conseil syndical du 15 mai sont décidés les prix de vente de l'électricité :

- éclairage : 2 francs le kWh avec un minimum de consommation facturée par lampe installée (ex. : 4 lampes pour 100 francs minimum) ;

- force motrice :

- sans minimum de consommation : 1,60 franc le kWh pour puissance jusqu'à 1 kW ; 1,45 franc pour puissance de 1 à 2 kW ; 1,30 franc pour puissance de 2 à 3 kW ; 1,15 franc pour puissance supérieure à 3 kW ;

- avec minimum de consommation : 0,80 franc le kWh pour trente fois la racine carrée de la puissance installée en kW, à raison de 0,75 kW par ch⁴.

Le 10 janvier 1929

Dans le but de développer la coopération, est prise la décision d'adhérer à l'Association des Syndicats intercommunaux d'électricité et des communes électrifiées du département de l'Ain, dont le siège est à la préfecture de l'Ain et qui deviendra en 1949 le Syndicat intercommunal d'électricité du département de l'Ain.

Le 7 novembre 1936

Pour les mêmes raisons, le Syndicat de Saint-André-de-Corcy se rattache à la toute nouvelle Fédération des collectivités d'électrification rurales qui deviendra l'actuelle Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

Les abonnés commencent à prendre rang pour leur raccordement au réseau et, deux ans après sa création, le Syndicat intercommunal d'électricité de Saint-André-de-Corcy est en mesure de vendre ses premiers kilowattheures. Il reste cependant un problème à résoudre. Ce nouveau propriétaire de réseau DSP (Distribution Service Public) doit se préoccuper, dès les premières mises en service, de son exploitation – dépannage, réparation, entretien, relève des compteurs et facturation de l'énergie. Pour la mettre en œuvre, deux modalités sont possibles : soit la concession à une entreprise privée selon un cahier des charges, soit l'exploitation directe sous le régime de la régie.

Le choix du Syndicat de Saint-André-de-Corcy se porte sur la seconde. L'autorisation d'exploitation en régie des installations du Syndicat est donnée par arrêté préfectoral en mai 1924. Cette autorisation est subordonnée à l'application d'un statut officiel défi-

ni dans le décret du 8 octobre 1917 et à l'adoption d'un cahier des charges conforme au cahier type approuvé en Conseil d'État. Le décret fixe les règles de fonctionnement de la régie en matière d'organisation administrative et de régime financier.

Le choix du Syndicat intercommunal d'électricité de Saint-André-de-Corcy n'est pas celui de la grande majorité des communes françaises. En effet, parmi les communes possédant alors un réseau de distribution électrique – 80 % des communes sur l'ensemble du territoire –, 92,8 % ont choisi la concession, alors que 7,2 % seulement ont opté pour l'exploitation en régie.

La loi du 8 avril 1946, qui nationalisera l'ensemble des concessionnaires privés pour former EDF, laissera en dehors de son champ d'application les communes et syndicats de communes exploitant leurs réseaux sous le régime de la régie. C'est ce qui explique que le Syndicat de Saint-André-de-Corcy gèrera longtemps de façon totalement autonome ses réseaux basse et moyenne tension. Le statut de 1917 restera longtemps applicable et représente un très bel exemple de décentralisation avant l'heure.

Le conseil d'administration de la Régie comporte cinq membres. Quatre d'entre eux, désignés par le président du Syndicat, contrôlent la gestion du cinquième, le directeur, membre de droit.

4. L'unité de puissance ch (cheval vapeur), est un ancien système d'unités associant le mètre au kilogramme-force (ou kilogramme-poids). Il était encore utilisé à l'époque pour désigner la puissance énergétique (en plus du kWh). A ne pas confondre avec CV qui correspond au cheval fiscal.

14 000 000 F

En 1941, les travaux d'extension et de renforcement des réseaux s'élèvent à 14 000 000 francs, dont « une somme de 340 000 francs destinée à faire face aux frais de surveillance de la construction, aux frais d'emprunt, à l'avance à consentir à la Régie pour l'achat de matériel de battage, de moteurs et de câbles mobiles. »

Les nécessaires travaux d'extension et de renforcement des réseaux se poursuivront d'année en année jusqu'à nos jours. Jusqu'en 1941, ils seront financés par subvention de l'État (ministère de l'Agriculture) et emprunts obligataires, les dernières obligations étant remboursées en décembre 1955, puis par subventions du Face (Fonds d'amortissement des charges d'électrification) et par emprunts bancaires avec remboursement d'annuités.

Les nécessaires travaux d'extension et de renforcement des réseaux se poursuivront d'année en année jusqu'à nos jours.

Au cours des premières années de la Seconde Guerre mondiale, en raison de la pénurie d'énergies fossiles, il sera demandé un effort particulier au distributeur d'électricité qu'est le Syndicat. Un très important programme de travaux de renforcement du réseau sera ainsi entrepris pour permettre notamment le battage électrique des récoltes. En 1941, les travaux d'extension et de renforcement des réseaux s'élèvent à 14 000 000 francs⁵, dont « une somme de 340 000 francs destinée à faire face aux frais de surveillance de la construction, aux frais d'emprunt, à l'avance à consentir à la Régie pour l'achat de matériel de battage, de moteurs et de câbles mobiles ».

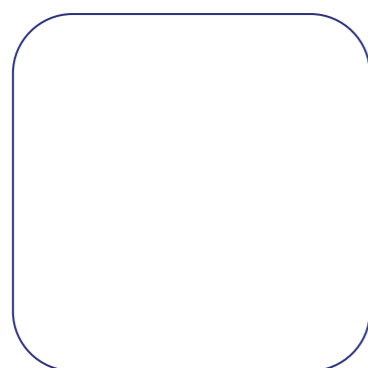
5. Le financement est assuré par une subvention de l'État de 3 MF et par un emprunt de 11 MF par souscription publique. « Obligations émises en coupures de 1 000, 5 000, 10 000 francs, intérêt de 4,5 %, amortissement en trente ans à partir du 1er janvier 1942, coupons payables en une seule fois au 1er janvier de chaque année, remboursement par tirage au sort annuel. L'emprunt sera réalisé en deux tranches de 5,50 MF. »



Ambérieu-en-Dombes

CHAPITRE 3

UN CHEMIN PARFOIS SEMÉ D'EMBÛCHES



À trois périodes plus délicates de son existence, son mode d'exploitation en régie se voit remis en cause...

Le Syndicat traverse le temps sans trop d'aléas. Cependant, à trois périodes plus délicates de son existence, son mode d'exploitation en régie se voit remis en cause.

1945

En 1945, à la sortie de la guerre, les réseaux du Syndicat, comme ceux d'ailleurs de l'ensemble du territoire national, sont dans un état de vétusté avancé. De plus, le directeur est décédé et le poste est vacant. La société Union électrique fait alors une proposition de concession pour quarante ans, mais celle-ci est repoussée par 24 voix contre 10 avec les attendus suivants : si la proposition présente « quelques avantages pour le Syndicat, elle ne tient pas suffisamment compte de l'effort réalisé par les communes pour remettre en bon état tout [son] réseau haute et basse tension. Dans l'attente des réformes projetées relatives à la distribution de l'électricité⁶, il apparaît pour le moins prématuré pour le Syndicat d'abandonner son exploitation en régie. »

1957

En 1957, une proposition de concession est présentée par Électricité de France (EDF), dont la tarification de la fourniture aux points frontières du Syndicat augmente brutalement de 11 % et met donc en péril la gestion de la Régie. La proposition sera repoussée et un contrat de fourniture plus intéressant sera négocié avec EDF.

1981

En mai 1981, alors que le réseau moyenne tension présente des signes de faiblesse en raison de l'évolution rapide des ventes d'électricité due aux deux « chocs pétroliers » des années 1970, mais aussi et surtout en l'absence de travaux de rénovation effectués par la Régie, EDF propose à nouveau un contrat de concession. La demande est rejetée par 24 voix contre 4 et 2 abstentions, et le maintien du régime d'exploitation en régie est confirmé.

6. La nationalisation des industries électriques et gazières interviendra en avril 1946.

CHAPITRE 4

LES FAIBLESSES, LA RELANCE ET LES AVANCÉES



Réseau électrique — Saint-André-de-Corcy

En juin 1981, Louis Baise, qui enregistre la mise en inactivité du directeur de la Régie, M. Nicot, fait le choix de confier le poste vacant à Georges Fafournoux, précédemment chef du district EDF de Villefranche-sur-Saône.

Il lui confie la tâche, en toute priorité, d'étudier les insuffisances puis d'y remédier.

Le nouveau directeur fait les constats suivants :

- Le financement des travaux de renforcement des réseaux basse tension, qui est normalement du ressort du syndicat départemental dans le cadre du Face (Fonds d'amortissement des charges d'électrification), est pris en charge par la Régie sur ses fonds propres pour aller plus vite !
- L'entreprise Saunier Duval, dont une antenne est installée à Ambérieux même, propose presque quotidiennement ses services tant en matière de dépannages faisant appel à du matériel lourd (remplacement de supports bois ou béton par exemple) que de la construction de réseaux d'alimentation de lotissements en liaison directe avec les lotisseurs, activité bénéficiaire pour l'entreprise à laquelle la Régie est légitimement en droit de prétendre.

Il propose alors quatre types d'actions qui devront être menées à bien dans un délai de six ans pour la première et immédiatement pour les trois autres :

- 1** Un programme de travaux de modernisation du réseau moyenne tension en généralisant sa tension à 20 000 V. Cette mesure permettrait de réduire notablement les pertes en ligne constatées.
- 2** L'abandon du financement et un meilleur suivi des travaux de renforcement des réseaux basse tension.
- 3** La restructuration des moyens en personnel et l'adoption des techniques modernes d'exploitation telles que les liaisons radio et la télécommande à distance des ouvrages de réseau, et l'utilisation de camions-échelles et d'engins motorisés de fouille et de levage.
- 4** L'étude et la réalisation complète de l'alimentation électrique de tous les lotissements – nombreux d'ailleurs dès 1970 – initiés par les communes. Cette mesure, si elle est gage de recettes, est également source de l'amélioration du savoir-faire des monteurs, qui, tous, acceptent des stages externes de formation.

L'ensemble de ces propositions est adopté tant par le conseil d'administration de la Régie que par la gouvernance du Syndicat.

CHAPITRE 5

LA GESTION DU PERSONNEL DE LA RÉGIE



ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF

14 octobre 1925

À l'origine, en 1924, la Régie compte 4 salariés : le directeur, un contremaître, un ouvrier et un caissier comptable. Le 14 octobre 1925, l'embauche d'un chef de secteur à Saint-André-de-Corcy, d'une sténodactylographe et d'un releveur de compteurs porte l'effectif à **7 salariés**.

14 mai 1945

Le 14 mai 1945, soit vingt et un ans après la création de la Régie, l'effectif de **7 salariés** est toujours le même. Il faut noter qu'en application de l'arrêté du 30 avril 1946 le personnel des régies bénéficie du même statut que celui d'EDF puisque ce statut concerne l'ensemble du personnel des IEG (industries électriques et gazières).

28 juin 1977

Avec l'embauche d'un agent technico-administratif, la Régie compte **8 salariés**.

4 mai 1981

L'embauche d'un employé de bureau chargé de la facturation de l'énergie sur ordinateur porte l'effectif à **9 salariés**.

6 avril 1982

Avec la création d'un poste de contremaître d'exploitation et de celui de chef d'équipe, cet effectif passe à **11 salariés**.

30 janvier 1986

Il atteint **14 salariés**, répartis comme suit :

- Direction : un cadre ;
- Technique : un contremaître principal, un contremaître d'exploitation, un chef d'équipe travaux et trois ouvriers, dont un à mi-temps (astreinte),

un agent « petites interventions clientèle », et deux agents « exploitation et branchements » ;

- Administratif : un chef de section administratif et comptable, un chef de groupe clientèle, un agent accueil / dactylographie, un employé de bureau (ordinateur) et un releveur à mi-temps.

Fin 1990

L'effectif est de **16 salariés**, dont :

- Direction : un cadre ;
- Technique : un contremaître principal chapotant un contremaître exploitation et ses trois agents d'exécution, et un contremaître travaux et ses quatre agents d'exécution, dont un à mi-temps ;
- Administratif : un chef de section administratif et comptable, un chef de groupe clientèle, un agent accueil-dactylographie, un responsable facturation et un releveur à mi-temps.

CRÉATION D'UNE COMMISSION PARITAIRE

3 octobre 1985

Cette commission, composée de deux représentants du conseil d'administration, dont le directeur, et de deux représentants élus du personnel, donne son avis sur toutes les propositions concernant le personnel, mais aussi sur les grandes options à prendre par la Régie.

Elle sera notamment favorable à la création d'un intéressement annuel à caractère financier versé à chacun des membres du personnel. Son calcul prendra en compte les éventuels accidents du travail, la qualité de service et le résultat financier de la Régie.



CHAPITRE 6

LES ACTIONS EN DIRECTION DES COMMUNES

ÉCLAIRAGE PUBLIC

3 février 1983

Le conseil syndical dénonce le coûteux contrat d'entretien de l'ensemble du réseau d'éclairage public (EP) passé jusqu'alors avec l'entreprise Ribaut de Châtillon-sur-Chalargon, et il confie à la Régie le soin d'intervenir à titre gratuit dans chacune des communes syndiquées. Le Syndicat subventionne la Régie à hauteur de 340 000 francs pour l'achat d'un camion élévateur.

340 000 F

Le Syndicat subventionne la Régie à hauteur de 340 000 francs pour l'achat d'un camion élévateur.

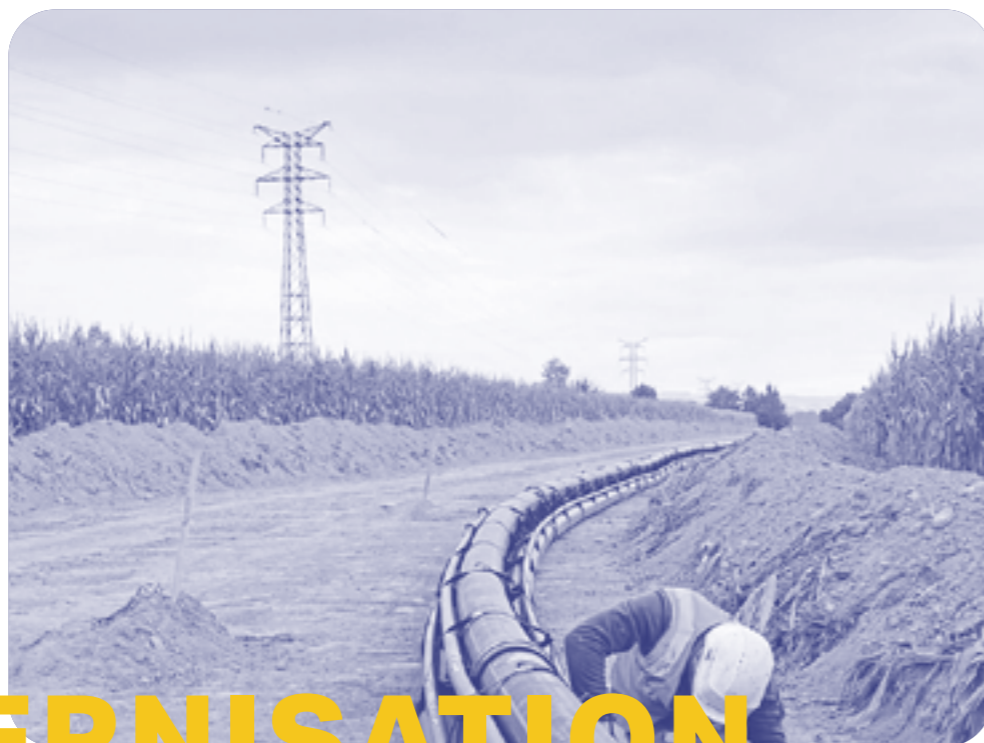
FINANCES COMMUNALES

7 février 1986

Le Syndicat décide de prendre à sa charge les cotisations versées jusqu'alors au titre de la cotisation due au syndicat départemental par chacune des communes adhérentes.

5 décembre 1986

Le Syndicat décide de prendre à sa charge, d'une part, 25 % du coût des travaux d'extension ou de modernisation de l'éclairage public de chacune des communes du Syndicat et, d'autre part, 50 % du coût de la prime fixe de chacun des abonnements communaux.



CHAPITRE 7

LA MODERNISATION DE L'EXPLOITATION DES RÉSEAUX

27 octobre 1982

Ont lieu la présentation et l'adoption du projet de télécommande par radio du réseau moyenne tension, à étaler sur les trois années suivantes.

1^{er} juillet 1983

Il est décidé la création d'une commission « Esthétique des réseaux » chargée de deux missions, celle d'étudier et de réaliser la pose des réseaux en basse tension en façade des immeubles dans les agglomérations, et celle d'enterrer les réseaux tant en basse tension qu'en moyenne tension dans le cadre de programmes annuels. La mise en souterrain du réseau moyenne tension, en plus de répondre parfaitement au but esthétique, réduit notablement les incidents que connaît jusqu'alors le réseau aérien lors de tempêtes ou de chutes d'arbres, et les autres détériorations de supports – bois ou béton – lors d'accidents de la route.

Statut des réseaux moyenne tension (HTA) entre 2015 et 2019. L'enfouissement progresse plus vite que celui réalisé par le distributeur national.

RÉSEAU HTA (en km)	2015	2016	2017	2018	2019
Souterrain	315 80 %	317 81 %	317 81 %	317 81 %	369 83 %
Aérien	76	74	74	74	74
Dont faible section	0	0	0	0	0
Total RSE	391	391	391	391	443

CHAPITRE 8

LA QUALITÉ DE SERVICE



Poste source — Mionnay

La qualité de service est quantifiée à partir de l'enregistrement des temps d'interruption de l'alimentation, qu'elle soit due aux coupures pour travaux programmés ou aux incidents. Pour faciliter les comparaisons, ces temps sont indiqués en heures et minutes par an pour un client alimenté en basse tension (220 / 380 V). On l'appelle à ce jour le critère B.

Les chiffres ont été enregistrés pour la première fois en 1985 et figurent dans le tableau ci-dessous :

Année	1985	1986	1987	1988	1989	1990
Interruption pour travaux	5h46	5h16	4h16	3h03	3h58	4h12
Interruption sur incident	8h14	6h19	5h36	5h25	3h20	2h05
Total	14h00	11h35	9h52	8h28	7h18	6h17

Le temps d'interruption pour travaux correspond pour l'essentiel au passage à la tension 20 kV, qui est achevé en 1990.

Fin 2019, le critère B moyen de RSE est de 41,1 min / client, ce qui est très inférieur aux moyennes nationales et départementales.

14 février 1992

La décision est prise de faire l'acquisition du poste source France Télécom de Saint-André-de-Corcy, qui est relié directement au transport national d'électricité en 63 000 V, achat qui présente un double intérêt :

- Obtention d'un prix d'achat de l'énergie électrique plus bas et plus grande fiabilité d'alimentation ;
- Augmentation de l'autonomie en matière d'exploitation des réseaux moyenne tension.

17 juillet 2019

RSE met en service le nouveau poste source de Mionnay en 225 000 V / 20 000 V, d'une puissance de 50 MVA.

L'ancien poste source de Saint-André-de-Corcy, en 63 000 V / 20 000 V et d'une puissance de 2 x 20 MVA, est désormais utilisé en secours.

Depuis un siècle donc, le Syndicat intercommunal d'électricité de Saint-André-de-Corcy puis RSE montrent l'exemple d'une association intercommunale réussie qui a gardé sa vitalité originelle, insufflée sans relâche par ses présidents successifs. Très tôt et par sa décision d'une exploitation de ses réseaux par un service dépendant directement d'elle, RSE a démontré que la responsabilité d'un service public de l'importance de la distribution de l'électricité pouvait être le fait de gens de terrain responsables. Grâce à ce mode de gestion, elle a pu jusqu'à aujourd'hui faire bénéficier ses communes d'avantages appréciables en matière de qualité de service.

1992

En 1992, le Syndicat de Saint-André-de-Corcy a pris la décision d'étendre sa compétence de concédant en matière d'électricité à la distribution du gaz et à la communication électronique.

CHAPITRE 9

LA DISPARITION DU SYNDICAT MAIS LE MAINTIEN DE LA RÉGIE



Le siège de RSE — Ambérieux-en-Dombes

1^{er} mars 2008

Le Syndicat intercommunal d'électricité de Saint-André-de-Corcy a été dissous, mais sa régie a été maintenue.

Elle a cependant fortement évolué depuis cette date :

- Elle est devenue la propriété du Syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, le SIEA ;
- Elle a changé de statut pour devenir une entité dotée de la personnalité morale et de l'autonomie

financière chargée de l'exploitation d'un service public industriel et commercial, lequel statut est basé sur le décret n°2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public ;

- Sa raison sociale est devenue **Régie Services Énergie**, dont le sigle est **RSE**.

RSE est une entreprise locale de distribution (ELD), aujourd'hui entreprise locale d'énergie (ELE).

RSE PERSPECTIVES



Trackers solaires — Villeneuve

100 ans ! Combien d'entreprises peuvent se targuer d'atteindre cet âge symbolique ? C'est fort de ce siècle au service de ses clients et de son territoire que RSE aborde... les 100 ans à venir. Avec de nombreux défis à relever.

Premier d'entre eux : la décarbonation de l'énergie, enjeu vital à l'échelle de la planète. Pour y répondre, l'action de RSE passe et passera par trois actions essentielles : implanter des centrales photovoltaïques en lien avec ses partenaires locaux (communes, communautés de communes...), favoriser les déplacements moins polluants par l'installation et le développement de bornes électriques sur le domaine public. Et, grâce à des coopérations industrielles, investir dans le domaine hydraulique.

Deuxième défi : l'adaptation aux futures évolutions du marché de l'énergie. Pour y faire face, RSE pourra compter sur son expérience : cela fait 100 ans qu'elle a su s'adapter, au quotidien, aux changements profonds, aux multiples vicissitudes qui se sont succédées dans le domaine de l'énergie au cours du siècle écoulé. Quelle meilleure garantie que ce passé pour affronter l'avenir ?

Troisième défi pour RSE : continuer à assurer avec le maximum d'efficacité le service rendu à ses clients. Pour le relever, sa force principale demeurera son ancrage territorial, au plus près des utilisateurs. Aujourd'hui, toutes les études montrent que la dimension locale des biens et des services est et sera de plus en plus plébiscitée par les populations. Quelle entreprise pourrait incarner cette proximité mieux que RSE, enracinée dans la Dombes depuis 100 ans ?

Toutefois, face à l'avenir, l'atout majeur de RSE reste ce lien si précieux qu'en tant que service public de proximité, elle a su tisser avec ses clients : la confiance. Nous savons qu'elle n'est jamais acquise. Elle se mérite et RSE persistera à tout mettre en œuvre pour continuer de la mériter jour après jour. Pour cela, réactivité, disponibilité, proximité demeureront les maîtres-mots de nos équipes, ces hommes et ces femmes soudés, polyvalents, présents au quotidien au côté de nos clients pour les écouter, les accompagner, les conseiller individuellement. Parce que, demain comme aujourd'hui, nous connaissons leurs attentes, nous partagerons leur territoire et parce que leur histoire continuera d'être aussi la nôtre.

Rendez-vous dans 100 ans !



VILLAGE - SAVIGNEUX



TOUR DU BOUJARD - SAINTE-EUPHÉMIE



ÉTANG DU GRANG MOULIN - SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY



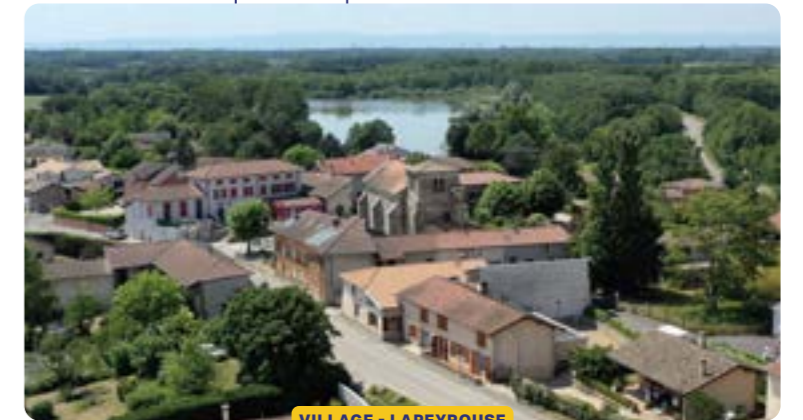
VILLAGE - SAINT-JEAN DE THURIGNEUX



VILLAGE - TRAMOYES



VILLAGE - SAINT-MARCEL



VILLAGE - LAPEYROUSE



VILLAGE - CIVRIEUX

ÉTÉ



VILLAGE - BOULIGNEUX



VILLAGE - TOUSSIEUX



ÉTANG DU GRAND MOULIN - MIONNAY



CHÂTEAU DE LA GRANGE - LAPEYROUSE



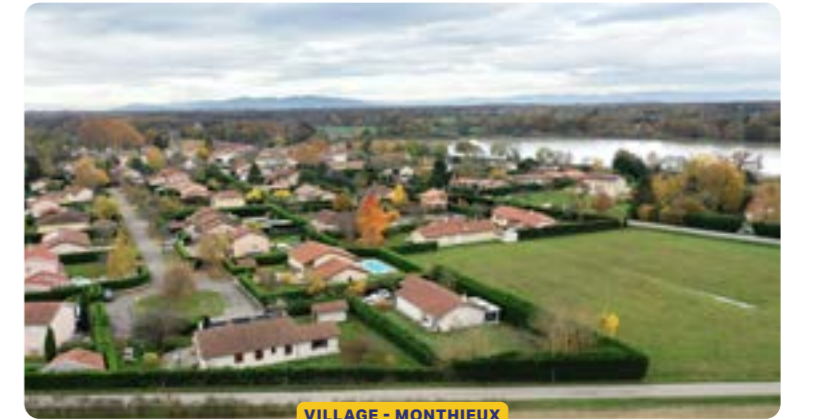
VILLAGE - AMBÉRIEUX-EN-DOMBES



VILLAGE - RANCÉ



BASILIQUE - ARS-SUR-FORMANS



VILLAGE - MONTHIEUX

AUTOMNE

PRINTEMPS



ÉTANG QUINSON - LAPEYROUSE



ÉGLISE - SANDRANS



ABBAYE - VILLARS-LES-DOBES



VILLAGE - VILLENEUVE



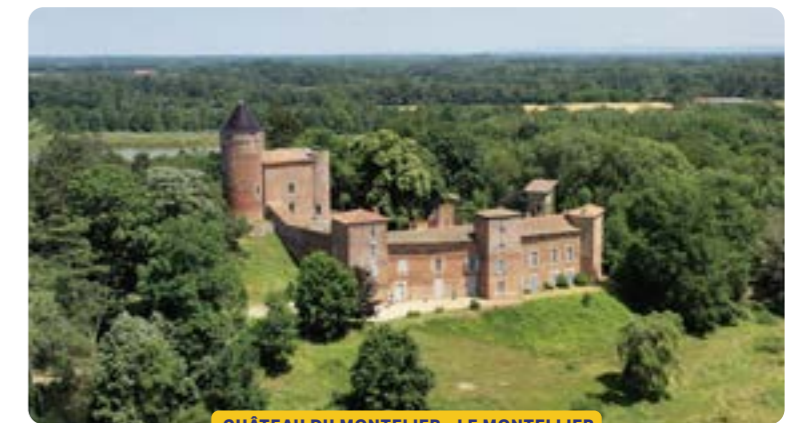
CHÂTEAU - BOULIGNEUX



PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES - VILLENEUVE



VILLAGE - SAINTE-OLIVE



CHÂTEAU DU MONTELIER - LE MONTELLIER

ANNEXES

LISTE DES PRÉSIDENTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY

Nom	Fonction électorale	Dates	Durée du mandat
GEORGES	Maire de Saint-Jean-de-Thurigneux	1 ^{er} mai 1922 – 23 mai 1935	13 ans et 1 mois
BERNALIN	Maire de Civrieux	23 mai 1935 – 14 juin 1945	10 ans et 1 mois
GRIZARD	Maire de Monthieux	14 juin 1945 – 13 avril 1971	25 ans et 10 mois
BONNET	Maire d'Ambérieux-en-Dombes	13 avril 1971 – 10 juin 1977	6 ans et 2 mois
BAISE Louis	Maire de Saint-Jean-de-Thurigneux	10 juin 1977 –	
BAISE Christian	Maire de Saint-Jean-de-Thurigneux	– 30 avril 2008	

LISTE DES PRÉSIDENTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE

Nom	Profession	Dates	Durée du mandat
MALLEZ	Ingénieur	14 mai 1924 – 8 octobre 1959	35 ans et 5 mois
ROLLAND	Agriculteur	8 octobre 1959 – 10 avril 1972	12 ans et 6 mois
BERNARD J.	Négociant en grains	10 avril 1972 – 30 août 1973	1 an et 5 mois
MANDY		30 août 1973 – 15 février 1977	3 ans et 6 mois
BONNET	Plombier-zingueur	15 février 1977 – 22 mai 1980	3 ans et 3 mois
CHANET	Agriculteur	22 mai 1980 – 23 déc. 1980	7 mois
MICHEL	Chef d'entreprise	13 janv. 1981 –	
MOUSSY Raymond	Ancien chef d'entreprise	1 ^{er} mars 2008 – 21 octobre 2020	12 ans et 8 mois
BARON Jean-Pierre	Ancien chef d'entreprise	Depuis le 21 octobre 2020	

LISTE DES DIRECTEURS DE LA RÉGIE

Nom	Fonction électorale	Dates	Durée du mandat
VELLARD*	Ingénieur IEG	Tpl 15/05/1924 – 27/08/1944	20 ans et 3 mois
Inconnu	Faute de candidat, l'Union électrique assure l'intérim	Tpa 27/08/1944 – 06/11/1945	1 an et 2 mois
DIGUE	Ing. en chef Ponts et Ch.	Tpa 06/11/1945 – 05/02/1950	4 ans et 3 mois
JOUX	Ing. en chef Ponts et Ch.	Tpa 05/02/1950 – 07/05/1962	12 ans et 3 mois
THIBERT	Chef de centre EDF	Tpa 07/05/1962 – 03/11/1963	1 an et 6 mois
BAIETTO	Chef de centre EDF	Tpa 03/11/1963 – 28/10/1969	6 ans
COLLET	Chef de centre EDF	Tpa 28/10/1969 – 28/03/1970	5 mois
ALLET	Chef de subdivision EDF	Tpa 28/03/1970 – 03/12/1970	8 mois
AUTISSIER	Chef de subdivision EDF	Tpa 03/12/1970 – 10/04/1972	1 an et 4 mois
NICOT	Agent de maîtrise EDF	Tpl 10/04/1972 – 01/09/1981	9 ans et 5 mois
FAFOURNOUX	Cadre EDF	Tpl 01/09/1981 – 01/07/1992	10 ans et 10 mois
CHAUDEMANCHE	Cadre EDF	Tpl 01/07/1992 – 01/12/2003	11 ans et 5 mois
CHAPUIS	Cadre EDF	Tpl 01/12/2003 – 30/04/2014	10 ans et 5 mois
GEORGE	Cadre autres ELD	Tpl depuis le 1 ^{er} mai 2014	

Tpa = temps partiel

Tpl = temps plein

***Gabriel Vellard** est né en 1897. Il a combattu pendant la Première Guerre mondiale et y a été blessé. À la fin du conflit, il reprend ses études et obtient le diplôme d'ingénieur de l'Institut électrotechnique de Grenoble (IEG). Il épouse Mlle Gacon, d'Ambérieux-en-Dombes. Son fils Aimé, né en 1926, âgé donc de 18 ans en 1944, fait lui aussi, grâce à une aide financière de la Régie, de bonnes études et obtient le diplôme d'ingénieur de l'École supérieure d'électricité (Supélec). Gabriel Vellard décède le 28 août 1944, mitraillé dans son véhicule de service par un avion américain ou français des troupes alliées, à quelques jours de la libération du département de l'Ain.

L'EXPLOSION D'UN TRANSFORMATEUR AU PYRALÈNE

L'EXPLOSION LE 7 JUIN 1985 À SAINT-ANDRÉ-DE-CORCY D'UN TRANSFORMATEUR AU PYRALÈNE 20 KV – 220 / 380 V

Un tel événement, assez rare, est presque banal pour un distributeur d'énergie électrique car il ne porte pas atteinte généralement à la santé des humains. En effet, le transformateur, dont le but est d'abaisser la tension de 20 000 V de distribution à celle de l'utilisateur domestique (220/380 V), est normalement confiné dans une enceinte maçonnée ou métallique. Mais, comme dans ce cas-là il s'agissait d'un transformateur au pyralène, une substance qui dégage des gaz potentiellement mortels et cancérigènes en cas d'incendie, l'incident a été un fait marquant pour la Régie et l'ensemble de son personnel.

Qu'on en juge...

BREF RÉSUMÉ HISTORIQUE

Dans la chaîne de production, du transport et de la distribution de l'électricité, les transformateurs ont, dès la fin du XIX^e siècle, permis de limiter les pertes en ligne du fait de l'utilisation de tensions différentes allant de basse à haute ou très haute tension (110 V, 220 V, 380 V, 20 kV, 63 kV, 380 kV⁷).

Dès l'origine, c'est l'huile qui est utilisée comme isolant électrique interne des transformateurs.

Les années 1970

Dans les années 1970, les PCB (polychlorobiphényles), appelés plus communément pyralènes, qui ont des propriétés intéressantes d'isolant électrique en raison de leur faible inflammabilité, sont commercialisés en France par la société Prodelec, filiale conjointe de Rhône-Poulenc et de Péchiney. Ils entrent dans la fabrication des transformateurs dit « au pyralène », dont les distributeurs, comme Électricité de France et les régies, se rendent naturellement acquéreurs.

10 juillet 1976

Le 10 juillet 1976, en Italie, l'usine chimique Icmesa de Meda laisse échapper vingt minutes durant un nuage d'herbicide contenant de la soude caustique et de la dioxine. L'alerte qui s'ensuit est largement médiatisée. Cette émanation non contrôlée se répand sur la plaine lombarde. Sept communes, dont Seveso – dont le nom restera synonyme de cet accident industriel qui fit alors couler beaucoup d'encre –, sont touchées. 500 personnes sont évacuées et 358 hectares contaminés. Dès les premiers jours, les feuilles des arbres jaunissent et les enfants sont atteints de chloracné⁸, affection qui nécessite leur hospitalisation.

La toxicité de la dioxine est alors mal connue, en raison de l'absence quasi complète de données scientifiques, mais elle commence à inquiéter les autorités. Le risque d'empoisonnement et d'atteinte cancérigène par la dioxine, au contact ou par inhalation, est avéré.

14 janvier 1985

Le 14 janvier 1985, l'explosion d'un transformateur au pyralène dans un immeuble collectif en plein centre de Reims contamine plusieurs centaines de personnes. On cherche à détecter la production de dioxine – une des conséquences connues de la combustion du pyralène.

Devant le risque que fait courir EDF à ses clients, l'entreprise décide de remplacer à court terme ses transformateurs, puis, quelques mois plus tard, en accord avec les pouvoirs publics, établit un protocole d'intervention pour ce genre d'incident sur les appareils encore en service. Le document parvient à toutes ses exploitations de la distribution au cours du mois de mai. Un exemplaire en est adressé à la Régie.

7. Cette possibilité de transformation n'existe qu'avec le courant alternatif. Le courant continu, le premier découvert, ne permet pas cette opération.

8. Le chloracné ou « acné chlorique » est un trouble rare de la peau semblable à l'acné causé par une exposition à des agents chlorés.

Saint-André-de-Corcy, le 7 juin 1985 vers 16h00

Un orage sévit dans le sud-ouest de la Dombes. Il provoque la détérioration du poste de transformation en tôle de type « pied de poteau » alimentant le lotissement de Bel-Air et l'explosion de son transformateur.

Rapidement, l'équipe d'intervention de la Régie retrouve sur les lieux les pompiers appelés par les riverains, alors que, dans la perspective du remplacement inévitable du transformateur, Gérard Monier, contremaître et responsable de l'exploitation, consulte le fichier des transformateurs. Il constate que l'appareil est le seul appareil au pyralène – pas de chance ! – en service sur le réseau. (Un second, en magasin, sera isolé et traité plus tard.) Le contremaître informe le directeur, qui, lui, se plonge dans le dossier envoyé le mois précédent par EDF. Il est précisé dans celui-ci que ce genre d'incident peut provoquer deux types de pollution, l'une dite froide et l'autre chaude, définies ainsi :

- La pollution froide est celle qui apparaît sous la forme de dépôt liquide poisseux sur les sols du fait de l'écoulement du pyralène. Elle n'est pas particulièrement dangereuse mais oblige à un nettoyage soigneux avec enlèvement, pour traitement, d'une couche des sols et de toutes les plantes ou objets souillés reposant sur ceux-ci ;
- La pollution chaude, beaucoup plus dangereuse que la précédente pour les deux raisons suivantes : l'élévation de température peut produire le composant gazeux de la dioxine, inhalée éventuellement par les personnes présentes au moment de l'incident ; le nuage formé est transporté plus ou moins loin dans le sens du vent et forme une masse de gaz, qui, heureusement, finit par se diluer dans l'air ambiant.

Ce jour-là, le témoin principal, qui a été impacté et dont il sera question plus avant, fait état d'un nuage noir, lourd et âcre qui a pénétré dans son habitation – la seule concernée du secteur –, et plus particulièrement dans sa salle de séjour, où il se tenait avec son épouse et leur enfant en bas âge et dont la porte était grande ouverte sur une terrasse extérieure.

Pendant que l'équipe de la Régie prend les mesures nécessaires au rétablissement de la distribution d'électricité, le directeur rejoint la mairie à la demande du chef de corps des sapeurs-pompiers, qui a informé son colonel, directeur du SDIS (Service départemental d'incendie et des secours). Celui-ci, après avoir pris avis des services de la préfecture, forme une cellule de crise dans le bâtiment communal de Saint-André-de-Corcy.

LES MESURES PRISES

Dans l'heure qui suit sont réunis le colonel et son adjoint, le représentant du préfet, le maire de Saint-André-de-Corcy, Pierre Bernard, l'officier des sapeurs-pompiers du centre local d'intervention, le commandant de la brigade de gendarmerie, le président du Syndicat, Louis Baise, et le directeur de la Régie, Georges Fafournoux.

Il est décidé, avec intervention immédiate :

- De délimiter et de baliser une zone géographique inaccessible à toute personne non munie de protections individuelles,
- De transporter par VSAB (véhicule sanitaire d'aide aux blessés) jusqu'à un hôpital lyonnais la famille dont l'habitation a été concernée par les émanations, pour avis médical,
- De faire procéder en urgence, sous la responsabilité du directeur de la Régie, à une première décontamination par un organisme spécialisé choisi par la

cellule de crise, qui se chargera de l'enlèvement du transformateur avarié,

- De faire procéder dans les meilleurs délais, là aussi sous la responsabilité du directeur de la Régie, à la décontamination de l'ensemble du site balisé, avec transport des déchets jusqu'au site de l'entreprise Tredi dans le Parc industriel de la plaine de l'Ain.

Le maire propose de reloger le couple et son enfant, dès leur retour de l'hôpital, dans un logement de Saint-André-de-Corcy qu'il sait être libre.

Le courant est rétabli le même jour dès 19h00 après une belle performance technique, celle qui a consisté à remplacer de toutes pièces la cabine de transformation « bas de poteau » détruite en un transformateur aérien de type H61.

C'est vers minuit, en présence du directeur de la Régie, que le transformateur au pyralène est enlevé par une équipe spécialisée dans un véhicule adéquat.

Dans les jours qui suivent, contact est pris avec l'assureur, dont le représentant conteste d'emblée sa responsabilité au motif que son assurée, la Régie, n'est pas la propriétaire du matériel en cause mais un simple exploitant. En effet, Syndicat et Régie ont – personne n'avait remarqué l'anomalie – des assurances différentes, lesquelles se rejettent la responsabilité des indemnités, qui seront bien sûr lourdes du fait des travaux de dépollution. Il faudra plusieurs semaines et plusieurs réunions pour que les deux assurances acceptent enfin de prendre en charge les indemnités, les frais de décontamination et de remplacement des matériels souillés, à hauteur de 50 % pour chacune d'elles.

Des contacts fréquents sont pris avec l'hôpital pour connaître les résultats des analyses médicales confiées à un laboratoire parisien, le seul compétent en France en la matière, à partir des prélèvements opérés sur chacune des trois victimes. Le directeur

reçoit de nombreux appels de la mère de l'enfant à l'occasion de symptômes successifs lui paraissant inquiétants chez lui.

Au bout d'une attente de plus de deux mois, un appel téléphonique – suivi quelques jours plus tard d'un courrier de confirmation – informe les autorités de l'absence de tout risque grave dû à la présence de dioxine. Tous les intervenants ainsi que le jeune couple hospitalisé poussent un gros soupir de soulagement.

Le personnel technique de la Régie est sollicité pour le chargement de tous les meubles du couple dans les véhicules spéciaux de l'entreprise spécialisée dans le transport sécurisé de matériaux contaminés. Toutes les dispositions de sécurité sont bien sûr prises à cette occasion.

L'entreprise en question se charge également du transport des matériels contaminés.

L'entreprise Tredi décontamine et restitue les matériels ou les détruit lorsqu'elle juge impossible leur décontamination. Le véhicule du couple est détruit et remplacé par un véhicule de même valeur.

Les représentants des assurances organisent en leurs sièges lyonnais respectifs de nombreuses rencontres de négociation à propos des indemnités.

Heureusement, « tout est bien qui finit bien ». De nos jours, le dossier de l'« affaire », dont l'épaisseur avoisine les vingt centimètres, dort dans les archives de la Régie...

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ DE CONDEISSIAT (1927-1964)

Cette annexe peut surprendre dans un texte dédié au Syndicat d'électricité de Saint-André-de-Corcy. Nous avons jugé bon de l'inclure pour les deux raisons suivantes :

- La similitude de l'option prise dès la création de ce syndicat intercommunal d'électricité d'une exploitation en régie il s'agit sans doute des deux seuls syndicats du département de l'Ain ayant fait ce choix ;
- Les relations particulières qu'établirent entre elles ces deux structures.

Le Syndicat intercommunal d'électricité de Condeissiat a été créé en 1926 par l'association des sept communes de Condeissiat, Montracol, Saint-André-le-Bouchoux, Saint-André-sur-Vieux-Jonc, Saint-Georges-sur-Renon, Saint-Germain-sur-Renon et Servas, situées au sud-est de l'agglomération de Bourg-en-Bresse.

25 janvier 1927

Il opte pour une exploitation en régie, dont le directeur à temps partiel n'est autre que M. Gabriel Vellard, ingénieur, directeur de la régie du Syndicat de Saint-André-de-Corcy. Celui-ci est chargé d'effectuer une étude de construction du réseau électrique.

Au reçu du projet, le conseil d'administration de la régie du Syndicat intercommunal d'électricité de Condeissiat, en la personne de M. Ravaux, son président, « autorise son directeur à signer le dossier de réalisation des travaux et lui confie l'exécution des dispositions qu'il contient ».

Le personnel de cette régie comprendra un chef de secteur, un caissier, un monteur électricien pour les interventions techniques et un agent chargé de l'accueil. Tout au long de ses 37 années d'existence, le directeur en sera toujours celui de la régie du Syndicat de Saint-André-de-Corcy, de même que le caissier-comptable, l'un et l'autre recevant une indemnité proportionnelle au temps d'occupation dans leurs tâches respectives. Il arrivera que des interventions à caractère excep-

tionnel soient effectuées par le personnel de la régie de Saint-André-de-Corcy. Lors de vacances de poste au sein de cette dernière, il sera fréquent d'y incorporer un membre du personnel de celle de Condeissiat. Ce fut le cas pour Mme Berger, M. Henri Morel-Bailly et M. Serge Grillet.

30 juillet 1964

La commission administrative du Syndicat d'électricité de Condeissiat (14 signatures, dont celle de M. Alphonse Perdrix, son président) prend « la décision à l'unanimité de concéder l'exploitation du réseau électrique du Syndicat à l'EDF. »

1^{er} novembre 1964

Le 1^{er} novembre 1964, EDF prend en charge la gestion de son réseau et l'administration de l'ensemble des clients desservis par celui-ci.

MERCI

à tous ceux qui ont permis à ce livre de voir le jour,
à Omniview Prod, Sandra et Fabrice Fourel pour les images,

et tout particulièrement à Georges Fafournoux
qui a écrit la majeure partie de ce livre et dont la
mémoire a été précieuse.

PUBLICATION

Directeur de la publication

Jean-Marc George

Responsable d'édition

Amélie Jobazé

Conception, réalisation et production



Crédits photographiques :

- © Archives départementales de l'Ain : p. 4, 5, 8, 14
- © RSE : p. 16, 24, 26
- © Association mémoire de la Drôme : p. 6
- © Heidi JOFFROY/Vosgesmatin : p. 18
- © Bernard PACKIER/Le Progrès : p. 20
- © Les Échos : p. 22

Impression : avril 2024

Cet ouvrage a été imprimé à 1 000 exemplaires par CASTUERA Industrias Gráficas.

Ouvrage à diffusion non commerciale. Tous droits réservés.

Aucune partie de ce livre ne peut être reproduite sous quelque forme ou quelque moyen électronique ou mécanique que ce soit sans l'autorisation de l'éditeur et des auteurs.

Box conseil
5 rue de la Belle Feuille – 92100 Boulogne-Billancourt
01 75 43 45 72
www.boxconseil.fr

